



Résultat des opérations sur Instruments financiers à terme RESU_IFT *Octobre 2014*

Présentation

Le tableau RESU_IFT recense les résultats sur instruments financiers à terme lorsqu'ils sont réalisés ou enregistrés parmi les comptes d'opérations sur titres et opérations diverses.

Contenu

Lignes

Les résultats sont ventilés selon la catégorie de l'instrument financier (instruments de taux d'intérêt, instruments de cours de change, autres instruments à terme) et selon la finalité des opérations (couverture ou autre).

Colonnes

Elles distinguent l'existence ou non de marchés (marchés organisés, marchés assimilés à des marchés organisés, opérations de gré à gré) et les modalités de dénouement de l'opération (opérations fermes, opérations conditionnelles).

Règles de remise

Établissements remettants

Établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique, et entreprises d'investissement, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, à l'exception des succursales d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Seuil de remise

Le tableau RESU_IFT appartient au bloc d'activité relatif aux instruments financiers à terme. Tous les tableaux relatifs à ce bloc d'activité sont remis dès lors que l'établissement assujéti dépasse un seuil d'activité sur les instruments financiers à terme fixé à 150 millions d'euros. La position d'un établissement assujéti relativement aux différents seuils d'activité est évaluée chaque année par le

Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans les conditions définies à l'annexe 1 de l'instruction de la Commission bancaire n° 2009-01.

Territorialité

Les établissements remettent un tableau « Toutes zones » pour l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles ils exercent leur activité.